



# **Annexe 4 : Vérification de la reconnaissance des filières de formation et des études postdiplômes ES**

**du guide Procédure de reconnaissance des filières de  
formation et des études postdiplômes des écoles supé-  
rieures**

- 1. Vérification de la reconnaissance suite au renouvellement de l'ap-  
probation du plan d'études cadre ou suite à l'échéance de la vali-  
dité de la reconnaissance EPD ES sans PEC**
- 2. Documents à joindre à la demande**
  - 2.1 Explications sur les modifications (partie descriptive)**
  - 2.2 Documents concernés par les modifications**
  - 2.3 Autres documents/pièces justificatives à remettre**

## 1. **Vérification de la reconnaissance suite au renouvellement de l'approbation du plan d'études cadre ou suite à l'échéance de la validité de la reconnaissance**

La vérification de la reconnaissance est en principe effectuée dans le cadre d'une procédure sommative. L'étendue de la vérification est définie en fonction du contexte.

- **Vérification de la reconnaissance d'une filière de formation ou d'études postdiplômes ES après le renouvellement de l'approbation du plan d'études cadre** (cf. ch. 3.2 du guide Procédure de reconnaissance des filières de formation et des études postdiplômes des écoles supérieures)

Après le renouvellement de l'approbation du plan d'études cadre, le SEFRI examine, au moyen d'une procédure simplifiée, les effets des modifications du plan d'études cadre sur la reconnaissance des filières de formation ES et des études postdiplômes ES concernées. En règle générale, l'assurance qualité est au premier plan. Chaque plan d'études cadre mentionne le délai dans lequel les prestataires des filières de formation ES concernées doivent déposer au plus tard la demande de vérification de la reconnaissance.

- **Vérification de la reconnaissance des études postdiplômes ES sans plan d'études cadre suite à l'échéance de la validité de la reconnaissance** (cf. ch. 3.4 du guide Procédure de reconnaissance des filières de formation et des études postdiplômes des écoles supérieures)

La durée de validité de la reconnaissance d'études postdiplômes non basées sur un plan d'études cadre est limitée à sept ans. Le prestataire de formation doit déposer une demande de vérification de la reconnaissance auprès du SEFRI au plus tard six mois avant l'échéance de la validité de sept ans. Le SEFRI engage alors une procédure de reconnaissance simplifiée.

## **2. Documents à joindre à la demande**

Le prestataire de formation établit un dossier (auto-déclaration) avec les modifications effectuées ainsi que celles prévues, y joint l'ensemble des documents concernés par les modifications et décrit brièvement pour chaque critère/indicateur en quoi consiste la modification. Outre les documents concernés par les modifications, le prestataire de formation remet les autres pièces justificatives énoncées dans la liste figurant au ch. 2.3.

### **2.1 Explications sur les modifications (partie descriptive)**

Dans une partie descriptive, le prestataire de formation explique la nature des modifications apportées à la filière de formation ES ou aux études postdiplômes ES depuis leur dernière reconnaissance. Il éclaire en particulier les points suivants :

- en cas de renouvellement de l'approbation du plan d'études cadre, sur les modifications qui ont été apportées ou qui sont prévues dans le cadre du renouvellement ;
- en cas d'échéance de la validité de la reconnaissance d'études postdiplômes sans PEC, sur les modifications qui ont été apportées depuis la dernière reconnaissance.

Dans les explications relatives aux modifications, le prestataire de formation se réfère aux critères/indicateurs concernés (selon la liste d'indicateurs *des annexes 1, 2 ou 3 du guide Procédure de reconnaissance*).

### **2.2 Documents concernés par les modifications**

Les documents révisés et adaptés sont joints à l'auto-déclaration.

## 2.3 Autres documents/pièces justificatives à remettre

En plus des documents concernés par les modifications (voir ch. 2.2), le prestataire de formation remet les pièces justificatives actuelles suivantes :

			Vérification de la reconnaissance (filiales de formation et EPD <u>avec</u> PEC)	Vérification de la reconnaissance (EPD <u>sans</u> PEC)
		Formulaire de demande : vérification de la reconnaissance des filières de formation ou études postdiplômes ES	X	X
		Rapports intermédiaires et rapport final de la dernière procédure de reconnaissance	X	X
<b>A.1</b>	A.1.1	Prise de position du canton siège/principal		
	A.1.2	Convention de prestations	X	si disponible
<b>B.1</b>	B.1.1 (B.1.1.1)	Attestation de la forme juridique		
	B.1.2 (B.1.1.2)	Déclaration garantissant l'achèvement de la filière d'études		
	B.1.3 (B.1.1.3)	Attestations concernant l'organisation : - organigramme / diagramme de fonctions - profil et description des postes de travail - descriptif des processus		
<b>C.1 + C.2</b>	C.1.1 - C.2.2	Qualifications des cadres et des enseignants selon formulaire « Qualifications des cadres et des enseignants de la filière de formation ES »	X	X
	C.2.3	Concept de formation continue pour les cadres et les enseignants		
<b>D.1</b>	D.1.1	Système de gestion de la qualité : - certificat (y c. rapport d'audit le plus récent) ou - procédure interne standardisée	X	X
	D.1.2	Concept d'évaluation de la filière de référence (au cours de la vérification : concept d'évaluation de la filière de formation ou des études postdiplômes ES)	X	X
<b>D.2</b>	D.2.1	Concept de gestion du savoir		
<b>E.1</b>	E.1.2	Concept de test d'aptitude	X	X
	E.1.3	Concept d'admission sur dossier	X	X
	E.1.4	Règlement des études	X	X
<b>E.2</b>	E.2.4	Attestation des heures de formation (répartition des heures de formation)	X	X
<b>E.3</b>	E.3.4	Diplôme avec attestation de notes		
<b>F.1</b>	F.1.1	Concept didactique	X	X
	F.1.2	Plans d'études spécifiques, description des modules, etc.	X	X
	F.1.4	Concept de transfert (partie intégrante du concept didactique)	X	X
	F.1.5	Concept de stages (forme de l'offre à plein temps)		
	F.1.7	Liste des moyens didactiques		
<b>G.3</b>	G.3.1 + G.3.2	Guide pour le travail de diplôme et le travail de projet		